



## Bail résilié, propriétaire a disparu

Par **Montfinal**, le **08/04/2019** à **22:04**

Bonjour,

voici ma situation:

- le 23/02 j'ai adressé une LRAR au propriétaire pour résiliation d'un bail de location meublée à date du 31/03
- Le l'ai envoyé à l'adresse du propriétaire que j'avais et je sais que le propriétaire a une boite aux lettres à cette adresse
- Le propriétaire n'a jamais réclamé le pli
- La lettre m'a été renvoyée
- j'ai essayé de contacter le propriétaire par tous les moyens que j'avais (email, n° téléphone, virement de 0.5 Euro avec message au proprio)
- Pas de réponse du tout du propriétaire

Suite à tout ça, j'ai nettoyé l'appartement et l'ai quitté le 31 Mars en état impeccable.

- pas d'état des lieux
- j'ai pris des photos de l'appartement et les ai envoyés au propriétaire et à l'agence immobilière qui avait fait l'état des lieux avec moi lors de mon emménagement

Je me demande ce que je dois faire maintenant car

- j'ai encore les clés (et je ne me sens pas confortable)
- je voudrais que la propriétaire me rembourse la caution

Pourriez-vous me recommander des démarches à suivre ?

Merci par avance  
Alex

Par **janus2fr**, le **09/04/2019** à **06:29**

Bonjour,

Vous avez été imprudent car pour l'instant, vous n'avez pas donné congé et vous êtes toujours locataire en titre. Vous êtes donc toujours tenu de payer loyers et charges...

La bonne marche aurait été de faire porter votre congé par un huissier. Car c'est la seule

façon de pouvoir commencer le préavis sans que le bailleur reçoive réellement le congé. Le préavis débute alors à la première présentation du congé par l'huissier.

De même pour l'état des lieux de sortie, vous auriez du faire appel à un huissier (à frais partagés) afin qu'il le réalise et prenne vos clés.

Par **fabrice58**, le **09/04/2019** à **09:29**

Bonjour,

l'agence immobilière ne gère plus le logement ?

Cdt